



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 28 MARS 2022

Présents : Mme Bastos
MM Jasemin – Le Nagard - Senecal

Assistent : Mme Escroignard (Comité)

Excusée : Mme Gontarczyk (Présidente) – M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier ou par mail au DVOF.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 25 03 22

Pris note de votre impossibilité de fournir la feuille de match u11 n° 24366128.

AUVERS-ENNERY FC : Mail du 26 03 22

Pris note de l'arrêté municipal de fermeture du terrain d'honneur d'Auvers s/Oise du 01 04 22 au 26 08 22.

Pris note de l'impossibilité de recevoir des plateaux jusqu'à la fin de saison.

BEAUCHAMP AS : Mail du 28 03 22

Pris note de l'impossibilité d'utiliser la FMI pour la rencontre n°24369360 à l'Entente SSG

BEAUMONT-MOURS ENT. : Mails des 21 03 22 et 24 03 22

Pris note de votre demande d'inversion de la rencontre du 09 04 22 contre Magny Fc en U10/U11.

La commission vous demande d'établir votre demande par Footclubs avec l'accord du club adverse.

BEZONS USO : Mail du 26 03 22

Pris note de votre impossibilité de vous déplacer sur le plateau U9 à Franconville le 26 03 22 par manque de véhicules pour emmener les enfants.

DEUIL-ENGHIEN FC : Mail du 24 03 22

Réception de la feuille de match U10/U11 du 19 03 22.

ENTENTE SSG : Mail du 25 03 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la tablette pour les rencontres U10/U11 du 12 03 22 contre Corneillais ACS.

ENTENTE SSG : Mail du 28 03 22

Pris note de votre impossibilité de vous déplacer sur le plateau U9 à Vexin le 26 03 22 par manque de véhicules pour emmener les enfants.

ERMONT AS : Mail du 23 03 22

Pris note de la modification d'horaire pour le plateau U8 du 26 03 22.

GROSLAY FC : Mail du 23 03 22

Pris note de l'impossibilité de recevoir le plateau du 26 03 22.

HERBLAY S/SEINE FC : Mail du 25 03 22

Pris note votre accord pour le report de la rencontre U13-1 contre Roissy US.

ROISSY US : Mail du 26 03 22

Pris note de votre demande de report de la rencontre U13 n° 24368122 du 02 04 22 contre Herblay S/Seine FC en raison de la qualification pour la Finale départementale U13.

Accord de la commission.

SARCELLES AAS : Mail du 24 03 22

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U9 du 26 03 22 à Fontenay en Paris FC.

SARCELLES AAS : Mail du 28 03 22

Pris note de l'absence de vos 4 équipes U12/U13 contre Argenteuil RC Série 4 Gr E-F-G-H le 26 03 22

ST PRIX ES : Mail du 25 03 22

Pris note de l'absence d'une équipe sur le plateau U9 du 26 03 22 à Pierrelaye FC.

SURVILLIERS AV : Mail du 24 03 22

Pris note de l'absence d'une équipe sur le plateau U8 du 26 03 22 à Garges Fcm.

SURVILLIERS AV : Mail du 24 03 22

Pris note de l'absence d'une équipe sur le plateau U9 du 26 03 22 à Champagne Sfc.

THILLAY ESM : Mail du 18 03 22

Pris note de l'absence d'une équipe sur le plateau U8 du 26 03 22 à Viarmes Ol.



VIARMES-ASNIERES OL : Mail du 27 03 22

Pris note du courrier de l'éducateur de l'équipe U10 ayant participé au Challenge U10, centre n° 7 à Ermont Ams le samedi 26 03 22. La commission convoque l'éducateur le lundi 11 04 22.

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 24 03 22

Pris note de l'absence de l'équipe Corneillais Acs 1 pour la rencontre U12/U13 du 19 03 22 contre Villiers le Bel FC 1. Veuillez transmettre la feuille de match papier spécifiant le forfait de l'équipe de Corneillais Acs 1.

Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de Mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

- **U7**
- **U9**
- **U7F**
- **U9F**
- **Futsal U7**
- **Futsal U9**

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

- Sur le site du DVOF, rubrique : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.
- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :

- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »

Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :

<https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-outil/>

PLATEAU U6/U7 du 16 04 22

En raison du week-end de Pâques, un sondage va être envoyé aux clubs afin de connaître leur possibilité de participer au plateau U6/U7 prévu le samedi 16 04 22.

PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note :



U6 /U7	Engagement	Période d'engagement
2 avril 2022	Automatique (Cion Foot Animation)	
16 avril 2022		
21 mai 2022		
JND 18 juin 2022	sur Footclubs	01/04/2022-15/05/2022

U8 / U9	Engagement	Période d'engagement
9 avril 2022	Automatique (Cion Foot Animation)	
14 mai 2022	sur Footclubs	07/03/2022 au 31/03/2022
11 juin 2022		

PLATEAUX U9 - 3ème PHASE

Comme annoncé lors de la réunion d'information de début de saison, les équipes U9 joueront à 8 (format U10/U11) à compter du Samedi 14 Mai 2022. La commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 journées à venir sur l'application FAL via Footclubs, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

PLATEAUX U8 - 3ème PHASE

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, la commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 derniers plateaux U8 de la saison sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

COUPE DU COMITE U12

RESULTATS 3ème TOUR du Samedi 12 03 2022

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 4ème tour qui aura lieu les Samedis 02 et 16 Avril 2022

- Centre n° 1** SARCELLES AAS 1 – ST OUEN AS 1
- Centre n° 2** FRANCONVILLE FC 1 – JOUY LE MOUTIER FC 1
- Centre n° 3** CERGY-PONTOISE FC 1 – SOISY AM FC 1
- Centre n° 4** CERGY-PONTOISE FC 2 – ENTENTE SSG 2
- Centre n° 5** RC ARGENTEUIL 1 - BEZONS USO 2
- Centre n° 6** ECOUEN FC 1 – VILLIERS LE BEL FC 1
- Centre n° 7** ERMONT AmS 1 – PERSAN US 1
- Centre n° 8** ST LEU FC 1 – ST BRICE FC 1



4^{ème} TOUR Des SAMEDIS 02 et 16 AVRIL 2022

Avenant au règlement de la Coupe du Comité U12 :

4^{ème} tour

Si plusieurs équipes d'un même club se qualifient pour le quatrième tour, ces équipes se retrouveront par paire dans la même poule.

Un club ne pourra pas présenter plus d'une équipe pour la Finale Départementale.

Les 16 équipes qualifiées à l'issue du 3^{ème} tour sont réparties en 4 poules de 4 équipes et la première de chaque poule sera qualifiée pour la Finale Départementale.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres (13h30) –
(Voir règlement jonglerie à l'article 8)

Les documents concernant l'organisation de ce 4^{ème} tour seront envoyés sur la messagerie officiel des clubs recevant le mardi 29 03 22.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles envoyées par le DVOF.

RAPPEL

Pour participer, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide. Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé avec une autre équipe aux tours précédents sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF dès le lundi suivant le tour de coupe.

En cas de non-réception des documents, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence, de sa feuille de jonglerie avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de la réception des pièces demandées sous peine de sanctions et répondre à la commission en cas d'appel de feuilles de présence

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement
Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches



Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

TIRAGE 4^{ème} TOUR du Samedi 02 04 2022

Centre n° 1: SOISY AM FC – Reporté au Samedi 16 04 22

SOISY AM FC 1 – RC ARGENTEUIL 1 - ST OUEN AS 1 – ERMONT AmS 1

Centre n° 2: FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 1 – BEZONS USO 2 – PERSAN US 1 – VILLIERS LE BEL FC 1

Centre n° 3: ST LEU FC

ST LEU FC 1 - JOUY LE MOUTIER FC 1 - CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 2

Centre n° 4: ST BRICE FC

ST BRICE FC 1 – ECOUEN FC 1 - ENTENTE SSG 2 – SARCELLES AAS 1

Le centre n° 1 est reporté au samedi 16 04 22 en raison d'un match de critérium régional pour les équipes de Soisy AM FC et d'Argenteuil RC.

Finale Départementale

Quatre équipes seront qualifiées pour la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12 **le 08 05 22 :**

Stade Eugène Cognevaut - Entrée au 5 Rue du Commandant Maurice Fourneau - 95500 GONESSE

Règlement spécifique à paraître.

FESTIVAL FOOT U13

RESULTATS DU 2^{ème} TOUR DU SAMEDI 12 MARS 2022

Les équipes suivantes (**une seule équipe par club**) sont qualifiées pour la finale Départementale prévue le :
Samedi 2 Avril 2022 à Cergy-Pontoise FC – Stade Salif Keita – Bd d'Osny – Plaine des Linandes

Centre n° 1 ST OUEN AS 1 – ST PRIX ES 1

Centre n° 2 Aucune équipe qualifiée

Centre n° 3 ST BRICE FC 1
OSNY FC 1 : forfait avisé

Centre n° 4 SARCELLES AAS 1

Centre n° 5 COSMO TAVERNY 1 - VILLIERS FC 1

Centre n° 6 VAURÉAL FCM 1



Centre n° 7	ENTENTE SSG 2
Centre n° 8	Aucune équipe qualifiée GROSLAY FC 1 : Disqualifié, 3 nouveaux joueurs JOUY FC 2 : Forfait non avisé
Centre n° 9	ARGENTEUIL FC 1 CERGY-PONTOISE FC 3 : Disqualifié, 12 nouveaux joueurs
Centre n° 10	ENTENTE MMB 1 MENUCOURT AS 1 : Forfait non avisé
Centre n° 11	ROISSY US 1 CERGY-PONTOISE FC 2 : Disqualifié, 5 nouveaux joueurs
Centre n° 12	RC ARGENTEUIL 1 ARNOUVILLE FAS 1 : Forfait avisé
Centre n° 13	CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 14	PERSAN US 1 CERGY PONTOISE FC 5 : Disqualifié, 2 joueurs non licenciés (Touré Amada et Mayouf Ilies).
Centre n° 15	MONTMORENCY FC 1
Centre n° 16	BEAUCHAMP AS 2

Application de l'Article 3 du règlement du Festival Foot U13 :

- 1- ST OUEN AS 1 (1^{er} du centre 1 – jonglerie 878) et ST OUEN AS 2 (1^{er} du centre 2 – jonglerie 849) sont départagés par la jonglerie :
ST OUEN AS 1 qualifiée pour la finale départementale
- 2- ST BRICE FC 1 (1^{er} du centre 3 – jonglerie 911) et ST BRICE FC 2 (1^{er} du centre 8 – jonglerie 565) sont départagés par la jonglerie :
ST BRICE FC 1 qualifiée pour la finale départementale

FINALE DÉPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U13G & U13F

Tirage au sort effectué le Jeudi 24 Mars lors de la réunion préparatoire en visio-conférence en présence des responsables des équipes.

Suite au tirage au sort réalisé le Jeudi 24 Mars dernier, les équipes qualifiées et composées de 12 joueurs(es), sont convoquées le Samedi 2 Avril 2022 à 8h30 sur les installations de CERGY-PONTOISE FC - Stade Salif Keita – Bd d'Osny – Plaine des Linandes, munis de la liste des licences valides et de 2 jeux de maillots de couleurs différentes et numérotés.

TIRAGE AU SORT DES PREMIERS MATCHS U13F

CERGY PONTOISE FC / ERMONT AmS
FRANCONVILLE FC / RC ARGENTEUIL
ERAGNY AS / ST LEU FC
SARCELLES AAS / ENTENTE SSG



TIRAGE AU SORT DES PREMIERS MATCHS U13G

COSMO TAVERNY 1 / BEAUCHAMP AS 2
RC ARGENTEUIL 1 / MONTMORENCY FC 1
VILLIERS LE BEL FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1
ST BRICE FC 1 / PERSAN US 1
ENTENTE SSG 2 / PERSAN US 1
ARGENTEUIL FC 1 / VAURÉAL FCM 1
ROISSY US 1 / ST PRIX ES 1
ST BRICE FC 1 / ST OUEN AS 1
SARCELLES AAS 1 / ENTENTE MMB 1

2^{ème} & DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITERIUM U10/U11

SURVILLIERS AV. : : 2^{ème} et dernier appel de la feuille de match n° 24364696 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre THILLAY ESM 1

GOUSSAINVILLE FC : : 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24365101 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 Poule D contre VEXIN AS 3

MONTMAGNY SP : : 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24365995 – 24366040 - 24371322 & 24366130 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre VILLIERS LE BEL FC 1-2-3&4

RC ARGENTEUIL : : 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24366128 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 poule D contre JOUY LE MOUTIER FC 4

ARGENTEUIL FC : : 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24366444 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 poule K contre PUISEUX-LOUVRES FC 3

AMENDES

Ent BOISSY/CHARS/ARRON/CORM : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24364669 du 19 02 22 – critérium U10/U11 – série 1 contre MONTSOULT-BAILLET US
Amende : 30 €

ST OUEN L'AUMONE AS : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24364869 - 24364914 & 24364959 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 contre CHAMPAGNE SFC 1-2-3
Amende : 30 € x 3 = 90 €

COSMO TAVERNY : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24364873 & 24364918 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 contre EZANVILLE US 1&2
Amende : 30 € x 2 = 60 €

CERGY-PONTOISE FC : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24365990 – 24366035 & 24366125 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre MONTMAGNY SP 1-2&4
Amende : 30 € x 3 = 90 €

ENTENTE SSG : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24366436 & 24366481 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre CORMEILLAIS ACS 3&4
Amende : 30 € x 2 = 120 €



ADAMOIS OL : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24367201 & 24367229 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre DEUIL-ENGHIEU FC 1&2
Amende : 30 € x 2 = 60 €

CERGY-PONTOISE FC : : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel des feuilles de matchs n° 24367260 & 24367268 du 12 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre FRANCONVILLE FC 5&6
Amende : 30 € x 2 = 60 €

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 24365052 du 12 03 22 – critérium U10/U11 - série 3 poule E contre PONTOISIENNE JS 2
Amende : 10 €

CONVOCAATION

CHALLENGE U10 – Centre n° 7 du 26 03 22 à ERMONT AmS

La commission convoque suite courrier de réclamation de l'éducateur de VIARMES-ASNIERES OL

le lundi 11 04 22 à 19H00

Pour le club d'ERMONT AmS : l'éducateur ou le dirigeant responsable de l'organisation du centre

Pour le club de VIARMES-ASNIERES OL : l'éducateur M Kévin Fintzel,

Présence indispensable muni de votre licence sur Foot compagnon ou d'une pièce d'identité

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 2 AVRIL 2022
Stade Salif Keita - CERGY-PONTOISE

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le DIMANCHE 8 MAI 2022
Stade Eugène Cognevaut - GONESSE

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 23 AVRIL 2022
Parc des Sports Nelson Mandéla - MONTMORENCY

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022

Prochaine Réunion
Lundi 04 Avril 2022
à partir de 18 h 00